



CONTRATS AIDES :

Ce que le préfet a décidé pour vous !

Au 15 septembre, 1 543 agents en contrats aidés sont en poste à la Mairie de Paris en contrats dont 418 collègues en contrats d'avenir. La grande majorité d'entre eux sont sur des emplois permanents, de nombreux services comme les maisons des associations, les accueils des mairies, des établissements sportifs, écoles, collèges, ne tourneraient pas sans leur participation.

L'arrêté du 2 octobre du préfet de la région Île de France, Préfet de Paris ouvre pour les agents de la Ville les possibilités de reconduction suivantes des contrats **dans la limite des durées légales**

- les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée et les travailleurs Handicapés
- L'ensemble des allocataires **de plus de 50 ans** demandeurs d'emploi
- les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois bénéficiaires de l'ASS allocation de solidarité spécifiques

Durée des Emplois d'avenir

Ils ont été conclus pour une durée de trois ans et ne sont pas renouvelables

Durée des CUI CAE :

Ils sont conclus pour une durée d'un an et renouvelable une fois

Cette durée peut être portée jusqu'à 60 mois

- pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, ou bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) et
- pour les salarié âgé de cinquante ans et plus rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à son insertion durable dans l'emploi
- pour permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation

Pour les agents qui ont atteint 58 ans avant leur fin de contrat, la Ville de Paris et le CASVP peuvent prolonger leur contrat jusqu'à l'âge où ils peuvent faire valoir leur droit à partir en retraite à taux plein.

NON AU PLAN DE LICENCIEMENT !

Nos syndicats demandent que dans l'attente de recrutements **par la Ville de Paris** comme fonctionnaires ou en CDI pour ceux de nationalité non européenne ou bien dans le privé en CDI, l'ensemble des collègues dont les contrats ne seraient pas renouvelés par Pôle emploi bénéficient :

- de CDD sur leur poste ou un autre poste
- des formations pour préparer les recrutements Ville de Paris qui doivent être organisés en prenant en compte leur expérience professionnelle.

Ne restez pas seul-e ; prenez contact avec :

Supap Fsu et la CGT Ville de Paris : syndicat.supap-fsu@paris.fr SYNDICAT-CGT-usnontitulaires@paris.fr; ou retrouvez la CGT Paris au stand B 69 du forum pour l'emploi.